



Contre indication à la pratique de la plongée sous-marine autonome

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologiques	<p>Insuffisance cardiaque stade II Cardiopathie congénitale Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risques de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet</p>	<p>Hypertension artérielle non contrôlée Valvulopathie Infarctus récent et angor Péricardite Traitement par antiarythmique, bêtabloquant ou anticoagulant</p>
O.R.L.	<p>Surdité unilatérale Déficit audio bilatéral à évaluer Evidement pétromastôidien Trachéotomie Laryngocèle Otospongiose opérée</p>	<p>Episode infectieux Polypose nasosinusienne Obstruction tubaire Syndrome vertigineux Perforation tympanique</p>
Pneumologiques	<p>Asthme Pneumothorax spontané Insuffisance respiratoire Syndrome intersticiel Chirurgie thoracique</p>	<p>Pathologie infectieuse Pleurésie Sarcoïdose Œdème pulmonaire après noyade</p>
Ophtalmologiques	<p>Pathologie vasculaire de la rétine, choroïde, papille Glaucome à angle fermé Prothèse ou implant creux</p>	<p>Chirurgie oculaire sur 6 mois Décollement rétinien Kératotomie radiaire Kératocone</p>
Neurologiques	<p>Epilepsie Syndrome déficitaire sévère (voir le médecin fédéral régional) Pertes de connaissance itératives Chirurgie endocranienne</p>	
Psychiatriques	<p>Affection psychiatrique sévère Infirmité motrice cérébrale</p>	<p>Traitements antidépresseur, anxiolytique, neuroleptique, hypnogène Alcoolisation aiguë</p>
Locomotrices	<p>Déficit moteur sévère (voir le médecin fédéral régional)</p>	<p>Chirurgie osseuse récente Traumatisme crânien grave à évaluer</p>
Gynécologiques		<p>Grossesse</p>

Dentaires

Prothèse amovible - Caries

Métaboliques

Diabète traité par insuline ou sulfamides, ou non équilibré
Troubles métaboliques ou endocriniens sévères

Tétanie / spasmodie
Troubles métaboliques ou endocriniens sévères

Dermatologiques

Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire

Diverses

Hernie hiatale ou reflux gastro-cesophagien
Ulcère digestif

**Toute prise médicamenteuse peut être une cause de contre-indication.
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen médical**

La reprise de la plongée après un accident de décompression, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou un autre accident sévère nécessitera l'avis d'un médecin spécialiste.

Jeunes plongeurs

Visite médicale initiale comprenant un examen effectué par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique ainsi qu'un examen effectué par un spécialiste O.R.L., comprenant obligatoirement une audiotympanométrie. La visite O.R.L. peut-être effectuée par le médecin titulaire de la qualification de médecine de plongée, s'il dispose du matériel permettant d'effectuer cet examen (par exemple dans les centres de médecine sportive). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de faire appel à un spécialiste O.R.L.

Pendant toute la durée de la pratique de l'activité, l'enfant doit faire l'objet d'examens médicaux de surveillance effectués par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique. La visite médicale peut être annuelle, sauf restrictions médicales justifiant un renouvellement tous les 6 mois. Pour les enfants âgés de 8 à 12 ans, c'est le médecin qui effectue la visite qui définit la périodicité (6 mois ou 1 an). Pour les enfants âgés de 12 ans et plus la périodicité est de 1 an.

A s s o c i a t i o n d e s M o n i t e u r s d e l a C m a s d u Q u é b e c

Casier postal 1255 succursale B, Montréal, Qc. H3B 2K9
Téléphone : 514-609-9998 Web : www.cmasquebec.org
Courriel : Info@cmasquebec.org